

NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

Nos certifications et agréments vous garantissent **des contenus et systèmes d'évaluation de la qualité**. Suivez votre formation chez CESR ECF en toute confiance

Agréments - Agence de CESR 38 – ECF VOGLANS



Permis de conduire : Agrément préfecture de l'Isère pour le permis de conduire des catégories BE, B96, C, C1, C1E, CE, DE, N° : **E1407300030** délivré par la préfecture de Savoie du 29/03/2024 (validité jusqu'au 27/03/2029).

FIMO – FCO – Passerelles du transport de marchandises :

Arrêté n°2019-0022 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de marchandises du 23/08/2024 (validité jusqu'au 09/09/2029) par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes

FIMO – FCO – Passerelles du transport de voyageurs :

Arrêté n°2019-0003 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de voyageur du 30/06/2024 (validité jusqu'au 30/06/2029) par le préfet Région Auvergne-Rhône-Alpes

Agréments - Agence de CESR 38 – ECF SAINT EGREVE



Permis de conduire : Agrément préfecture de l'Isère pour le permis de conduire des catégories AMcyclo/A1/A2/A, BE, B96, C, C1, C1E, CE, DE, N° : E 0203803430 délivré par la préfecture de l'Isère du 10 Octobre 2018 (validité jusqu'en octobre 2027).

Centre de formation des Enseignants de la conduite : Agrément préfecture de l'Isère pour le Titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivré le 17 juin 2020 ((validité jusqu'au 17 juin 2025).



Titre professionnel de Conducteur de transport Routier de marchandises sur porteur :

Agrément délivré par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes le 19/01/2019 (validité jusqu'au 19/01/2024) prolongation au 31/12/2024 suite nouvelle réglementation.

Titre professionnel de Conducteur de transport Routier de voyageurs :

Agrément délivré par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes le 19/06/2024 (validité jusqu'au 30/06/2029)

FIMO – FCO – Passerelles du transport de marchandises :

Arrêté n°2019-0022 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de marchandises du 23/08/2024 (validité jusqu'au 09/09/2029) par le préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes

FIMO – FCO – Passerelles du transport de voyageurs :

Arrêté n°2019-0003 portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de voyageur du 30/06/2024 (validité jusqu'au 30/06/2029) par le préfet Région Auvergne-Rhône-Alpes

NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS



Partenaire de l'APTH pour les formations "Matière Dangereuse" (ADR). APTH Agréé par le ministère des transports : Arrêté ministériel du 27 octobre 2017 – NOR : TREP1730325A. **L'APTH est un des 7 organismes de formations agréés ADR 8.2 par le ministère.**



Certification ISO 9001 version 2015 « applicable aux OF » N°2017/ 77354.6 (certification collective).



Certifié QUALIOPi depuis 2021



Certification Label Qualité depuis 2018